

**Bureau Syndical du
14 mars 2024**

**DELIBERATION N° 2024-03-020
Approbation du procès-verbal du bureau syndical 02 du 8 février 2024**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à dix heures, le Bureau Syndical convoqué le 8 mars 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	14	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, NEGRONI Jérôme, MAURIZI Pancrace, VIVONI Ange-Pierre, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs :			
Absents : MARCHETTI François-Marie, GIORDANI Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, POZZO DI BORGIO Louis			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/03/2024 et de la publication de l'acte le : 19/03/2024			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

BUREAU SYNDICAL 02
8 FEVRIER 2024 - 11 H 00
PROCES-VERBAL

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à onze heures, le Bureau Syndical convoqué le 2 février 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	15	16	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, CICCADA Vincent, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs : MARCHETTI François-Marie donne procuration à GUIDONI Pierre			
Absents : NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace			

Le secrétaire de séance a établi le présent procès-verbal.

L'ordre du jour de la séance joint à la convocation envoyé le 2 février 2004 est rappelé ci-après :

Rapporteur	Objet	N°	Nature
M. GIANNI	Demande de subvention pour la réalisation d'enquêtes et sondages pour 3 ans	1	Communication
M. SAVELLI	Demande de subvention pour une campagne de 12 mois sobriété et réduction des déchets	2	Réduction de la production des déchets
Mme SOTTY	Demande de Subvention pour l'installation des espaces réemplois (phase 2)	3	Réemploi

Ouverture de la réunion du Bureau Syndical : 11 h 00



Communication - Monsieur Don-Georges GIANNI, Président

Délibération 2024-01-005 : Demande de subvention pour la réalisation d'enquêtes et sondages pour 3 ans

Le SYVADEC s'emploie de longue date par ses services et équipements ainsi que ses campagnes de communication régionales, à mobiliser les citoyens pour ancrer le geste de tri dans les habitudes quotidiennes.

En parallèle, il agit également pour sensibiliser à la sobriété et à la réduction des déchets afin de promouvoir une consommation plus responsable, propre à limiter les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets.

Soucieux d'adapter ses services et ses actions au plus près des besoins de la population, le SYVADEC s'appuie sur des enquêtes d'opinion réalisées auprès des Corses sur différents sujets :

- la perception et l'avis de la population sur les équipements et services qu'il met à disposition du public, afin de mesurer la qualité du service et de repérer les manques ;
- l'opinion sur les grandes thématiques liées à l'environnement et au développement durable et l'analyse de leur rapport à la sobriété, à la réduction des déchets et à la consommation afin de proposer des actions de prévention adaptées.

Le SYVADEC propose ainsi un programme d'enquêtes d'opinion sur 3 ans, 2024-2026 :

Il se décompose comme suit :

- baromètre « Les Corses et l'environnement », 1 enquête par an sur une période de 3 ans ;
- enquête sobriété et réduction de la consommation, 1 enquête par an sur une période de 3 ans ;
- enquête sur les valeurs culturelles des Corses, 1 enquête.

Les résultats de ces études lui serviront, ainsi qu'aux intercommunalités, à compléter et renforcer les dispositifs et services déjà mis en œuvre pour les Corses afin de les aider à réduire leurs déchets et adopter des comportements vertueux.

Pour l'ensemble des études d'opinion, le budget est estimé à 175 000 €. Le cofinancement attendu est de 122.500 € soit 70 %, le solde de 52.500 € auxquels s'ajoute la TVA reste à la charge du Syvadec, financé sur fonds propres.

Il a été demandé aux membres du bureau syndical d'approuver le projet et son plan de financement et de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Marie-Thérèse MARIOTTI demande qui va réaliser ces enquêtes.

Cynthia VOLA indique que les services ont prévu de travailler avec des juniors entreprises et des instituts d'enquête.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical ont approuvé le projet et son plan de financement et ont autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240314-2024-03-020-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Réduction de la production des déchets - Monsieur Pierre SAVELLI, Vice-Président

Délibération 2024-01-006 : Demande de subvention pour une campagne de 12 mois sobriété et réduction des déchets

En l'absence de M. Pierre SAVELLI, vice-président, Don-Georges GIANNI présente le dossier.

Selon le baromètre 2023 « Les Corses et l'environnement », 1 Corse sur 2 pense que l'adoption à grande échelle du tri et d'une consommation plus responsable évitant le gaspillage et privilégiant la seconde main serait efficace pour protéger l'environnement. Ils sont de plus en plus nombreux à adopter de bonnes pratiques, en particulier la réparation, l'achat d'occasion ou le don. Si le SYVADEC s'emploie de longue date par ses services et équipements ainsi que ses campagnes de communication régionales, à mobiliser les citoyens pour ancrer le geste de tri dans les habitudes quotidiennes, il agit également pour sensibiliser à la sobriété et à la réduction des déchets. L'objectif est de promouvoir une consommation plus responsable, propre à limiter les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets.

Cette sensibilisation doit aujourd'hui être renforcée afin d'accompagner et soutenir le développement des bonnes pratiques qui émergent en Corse et les rendre pérennes : réparation, réemploi, achat d'occasion, don, vente, lutte contre le gaspillage alimentaire, écogestes (achat local, en vrac, consommation d'eau du robinet...). Parvenir à faire adopter au quotidien des réflexes de consommation plus sobres doit contribuer à atteindre l'objectif de réduction de la production de déchets d'au moins 15 % et d'augmentation du réemploi à hauteur de 5% d'ici 2030.

Dans cette optique, le SYVADEC propose de mener pendant un an une campagne de portée régionale centrée sur la sobriété et la réduction de la consommation. Elle traitera une thématique chaque mois (réparation, seconde main...). Différents moyens de communication seront déployés : annonces presse, campagne radio, sponsoring météo télévisée, sponsoring réseaux sociaux, affichage urbain, relations presse. Les intercommunalités seront également sollicitées pour les relayer, notamment grâce au kit de communication prêt à l'emploi qui sera mis à leur disposition.

Pour l'ensemble de cette campagne sur 12 mois, le budget est estimé à 280 000 €. Le cofinancement attendu est de 196.000 € soit 70 %, le solde de 84.000 € auxquels s'ajoute la TVA reste à la charge du Syvadec, financé sur fonds propres.

Il a été demandé aux membres du bureau syndical d'approuver le projet et son plan de financement et de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Marie Thérèse MARIOTTI préconise que les communautés de communes relaient les campagnes de communication du SYVADEC. Elle a par ailleurs pu constater au cours de la réunion publique de concertation relative au projet CTV de Monte que les critiques qui étaient faites sur la gestion des déchets étaient adressées aux intercommunalités car elles concernaient la collecte des déchets.

Cynthia VOLA confirme que les relais relatifs à la communication du SYVADEC sont assez faibles. Pour pallier cette difficulté, il a été acté lors du groupe de travail communication qu'un plan de communication commun serait établi entre le SYVADEC et les EPCI volontaires.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical ont approuvé le projet et son plan de financement et ont autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Accusé de réception en préfecture
025-2009827-20240314-2024-03-020-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Réemploi - Madame Marie-Laurence SOTTY, Vice-Présidente

Délibération 2024-01-007 : Demande de Subvention pour l'installation des espaces réemplois (phase 2)

La phase 1 d'installation des espaces réemplois est en cours de déploiement : Lucciana, Murato, Figari, Viggianello et Stiletto. L'installation pour le site de Lama est décalée.

Il est proposé de faire la demande de subvention pour la seconde phase de déploiement des espaces de réemploi.

Elle porte sur les nouveaux sites pouvant accueillir les espaces réemplois. Ces installations interviendront pour certains sites après les travaux de réhabilitation et pour d'autres après de menus aménagements.

Le montant des investissements pour cette phase est estimé à 515 800€.

Ce montant comprend :

- La fabrication et l'installation des espaces réemplois,
- La réalisation des ancrages au sol
- Les aménagements intérieurs
- L'achat d'un porte charge
- La création d'une prise informatique et électrique avec les travaux de raccordement nécessaire
- La fourniture du matériel informatique et les consommables pour le suivi des objets
- Panneaux

Ce montant se décompose par site de la façon suivante :

- Moca Croce : 39 300€
- Piana : 47 300€
- Sisco : 103 300€
- Ersa : 48 800€
- Vico : 43 300€
- Cauro : 32 300€
- Bonifacio : 32 300 €
- Calvi : 32 300€
- Ventiseri : 57 300€
- Porto Vecchio : 32 300€
- Arinella : 47 300€ (sous réserve de la confirmation de la faisabilité administrative et technique)

Le cofinancement attendu est de 361.060 € soit 70 %, le solde de 154.740 € auxquels s'ajoute la TVA reste à la charge du Syvadec, financé sur fonds propres.

Il a été demandé aux membres du bureau syndical d'approuver cette nouvelle phase et son plan de financement et de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Xavier Poli demande si l'ADEME et l'OEC ont donné une suite favorable à notre première demande de financement.

Catherine Luciani répond qu'une réponse négative a été reçue de la part de l'ADEME, motivée par des craintes sur les aspects juridiques et assurantiels des espaces de réemploi et sur la traçabilité des flux. Nous avons sollicité nos avocats et complété la procédure de dépôt et d'enlèvement de objets, et renvoyé en janvier une demande de réexamen détaillant l'ensemble des mesures prises pour garantir la sécurité juridique, la traçabilité des objets et le volet assurantiel et de communication.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical ont approuvé cette nouvelle phase et son plan de financement et ont autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Questions diverses

Marie-Thérèse MARIOTTI demande où en est le recours déposé par la Collectivité de Corse contre le projet du CTV de Monte.

Don-Georges GIANNI précise qu'un entretien est prévu le 15 février avec le Président de l'OEC notamment à ce sujet. Dans l'attente, les avocats du SYVADEC ont préparé un mémoire en défense pour répondre au recours déposé au TA.

En préparation du comité syndical, Xavier Poli aborde pour information les éléments du budget et des cotisations, en confirmant que ces points sont conformes aux avis donnés lors du débat d'orientation budgétaire et lors des commissions finances.

Don-Georges GIANNI rend compte de la réunion qui a eu lieu la veille avec le président et des élus de la CC Fium'Orbu Castellu. Il leur a été présenté notamment les impacts financiers d'une éventuelle adhésion complète au SYVADEC, qui leur permettrait de gagner plus de 500 000 € par an par rapport à leur situation actuelle de gestion directe. Dans l'attente d'une éventuelle délibération de leur part sur ce point, et compte-tenu du service rendu par leur collectivité aux autres collectivités insulaires en accueillant une ISDND mutualisée, ils souhaitent pouvoir bénéficier des services de gestion des flux et de prestations intellectuelles pour la partie non adhérente dans les mêmes conditions qu'en 2022 et 2023, c'est-à-dire à coût réel. Ils souhaitent également que les administrés de la commune de Solaro conservent leur droit d'accès à la déchèterie de Ventiseri dans les mêmes conditions qu'en 2022-2023.

Les membres du bureau syndical estiment ces demandes légitimes. Elles seront débattues lors du comité syndical.

Clôture de la Réunion du Bureau Syndical : 11h30

Signature du secrétaire de séance :

Signature du Président :

